

## DÉCRYPTAGE

# Financement : pourquoi les obligations relance font mouche auprès des PME-ETI 🐦

Cet instrument financier, inscrit dans le plan de relance post-Covid de l'Etat de 2021, séduit les dirigeants d'entreprise, qui le jugent simple d'accès, à la différence des prêts participatifs. Après une première enveloppe d'1,7 milliard d'euros quasi épuisée, une nouvelle poche d'1 milliard est utilisable jusqu'à fin 2023.



Environ 143 PME-ETI, retenues pour leurs promesses de croissance, ont bénéficié d'obligations relance. (Shutterstock)

Par **Marion Kindermans**, **Valerie Landrieu**

Publié le 26 avr. 2023 à 11:04 | Mis à jour le 26 avr. 2023 à 11:11

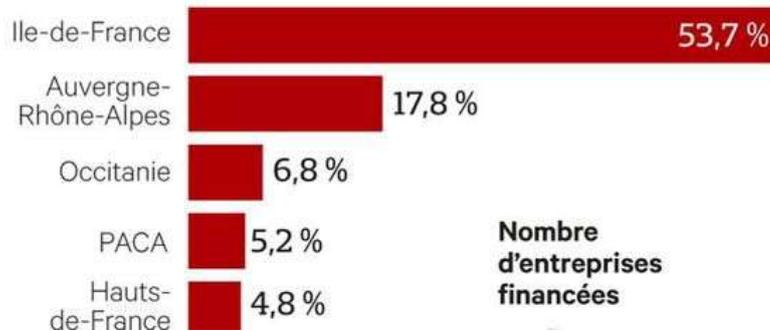
Encore huit mois pour bénéficier des obligations relance. Initialement programmé jusqu'à fin 2022, le gouvernement a confirmé début avril [la prolongation du dispositif d'un an](#), avec un milliard d'euros d'abondement supplémentaire. Pour les PME-ETI, ce sont de nouvelles opportunités pour acheter du matériel respectueux de l'impact carbone - comme pour GL Events - ou pour réaliser une opération de croissance - comme dans le cas de Gemy Automobile. Ce peut être aussi pour investir dans une brique technologique, rénover une ligne de production, des locaux, ou construire un nouveau site.

Lancé en novembre 2021 dans le cadre du plan de relance de l'Etat, pour renforcer la situation financière des PME et des ETI et faire redécoller l'investissement après le Covid, l'outil a fait mouche. Moins complexe dans la mise en oeuvre qu'un financement bancaire, « trois fois moins cher que de la dette mezzanine classique » selon un observateur,

remboursable au bout de huit ans, ce financement de long terme séduit des PME-ETI en quête d'argent frais.

## Obligations relance : répartition régionale des investissements

En %



Le cabinet conseil en RH Human & Work, qui réalise 36 millions d'euros de ventes, a sollicité 2 millions d'euros d'obligations relance en juillet 2022, pour boucler la même année l'acquisition des entreprises allemande Corrente et française Talentis. Dans les atouts du dispositif, David Mahé, son fondateur, salue le fait « qu'il apporte du cash rapidement, sécurise les partenaires de l'entreprise - y compris bancaires grâce à la garantie de l'Etat - et évite la dilution des salariés actionnaires ». Un gros enjeu du cabinet puisque 80 des 180 salariés du groupe en France (et 255 dans le monde) possèdent 72 % du capital.

Selon France Assureurs, la fédération française de l'assurance, 143 entreprises - pour moitié PME et moitié ETI -, dont près de 54 % franciliennes, y ont recouru, à fin février. Les montants investis sont de 305 millions d'euros pour les premières et de 967 millions pour les secondes. L'enveloppe initiale de 1,7 milliard d'euros aura été décaissée, ou réservée, d'ici quelques mois.

### Entre 2 et 100 millions

A la différence des prêts participatifs relance (remboursables au bout de quatre ans), dont le **démarrage a été très poussif** même s'il semble s'améliorer, la simplicité de la mise en oeuvre des obligations a très vite rencontré le succès. A la manoeuvre, un fonds dédié et huit sociétés de gestion sélectionnées, avec des financements compris entre 2 et 100 millions d'euros, remboursables, en une fois, à l'échéance des huit ans.

Jusqu'au 31 décembre prochain, le dispositif permet aux ETI d'emprunter un montant équivalent à 8,4 % de leur chiffre d'affaires 2019, et aux PME 12,5 %, à condition de ne pas s'être déjà tourné vers un prêt participatif, décompté sur la même fraction.

### « Champions de demain »

Mais ce n'est pas pour autant un guichet ouvert à tous. L'argent mis sur la table par les investisseurs institutionnels vise les entreprises dont les bases sont solides, innovantes ou pas. « Ce sont les champions de demain qui sont sélectionnés, sur des critères de

rentabilité, de plans de croissance », confirme Fanny Létier, cofondatrice de Geneo, qui, associé à Turenne Group, forme un des groupements sélectionnés.

## « Tous les bénéficiaires sont loin d'avoir subi un impact du Covid mettant en péril leur activité. »

Marie Bursaux Gérante chez Eiffel Investment Group

« Ce produit, à taux fixe, a eu de l'écho auprès des PME et des ETI avec lesquelles nous étions en contact, au moment où les taux bancaires, eux, remontaient », indique Thierry Valliere, directeur de la dette privée d'Amundi, un autre fonds retenu.

### LIRE AUSSI :

- **Les fonds d'obligations et de prêts relance veulent profiter de la hausse des taux**
- **Prêts participatifs : mode d'emploi**

« Nous pensons que nous aurions surtout des entreprises fragilisées par le Covid, qui avaient besoin de rebondir, poursuit l'expert. Mais nous nous sommes aperçus, au gré des discussions avec les directions et des chiffres qu'elles nous soumettaient, que la qualité moyenne était meilleure qu'attendu et que les entreprises étaient plus grosses », témoigne-t-il.

### Entreprises familiales

Sentiment partagé chez Eiffel Investment Group. « L'une des premières entreprises avec qui nous avons mis oeuvre le dispositif a souhaité la discrétion parce qu'elle craignait que le terme 'relance' ne l'assimile à une structure en difficultés, ce qu'elle n'était nullement », explique Marie Bursaux, gérante au sein de la société de gestion. « Si ces obligations sont des outils de relance, tous les bénéficiaires sont loin d'avoir subi un impact du Covid mettant en péril leur activité », précise-t-elle.

### LIRE AUSSI :

- **RSE : la pression s'accroît sur les PME**

Autre cible intéressée : les entreprises familiales. « Elles trouvent un intérêt dans cet instrument car il est non dilutif, avec aucune entrée au capital et aucune intrusion dans la gouvernance », commente Fanny Létier. C'est le cas du [spécialiste francilien des solutions de sûreté-sécurité](#), Scutum (230 millions d'euros de ventes), qui fait partie des premiers bénéficiaires. En décembre 2021, le groupe familial a contracté un montant de 17 millions qui lui serviront notamment à des opérations de croissance externe, prévues au nombre de huit cette année. Et comme le prévoit le dispositif gouvernemental, le coût de son obligation est indexé sur des critères RSE.

**Marion Kindermans et Valérie Landrieu**